

POUR VOS BESOINS EN CONSEILS ET EXPERTISES, RESTEZ SEREINS AVEC LA CERTIFICATION⁽¹⁾ CTB-EXPERT !

Maîtrise des risques, recherche des responsabilités,
résolution des litiges, sécurisation des transactions⁽²⁾...
Comment vous assurer de faire appel à des professionnels compétents ?

Vous êtes architectes, maîtres d'œuvre, notaires,
gestionnaires d'immeubles, assureurs ou professionnels de la justice,

vous avez besoin d'un conseil, d'une expertise,
d'un avis technique, de prescriptions ou de
préconisations pour protéger les biens et les
droits de vos clients ?

Les experts certifiés en pathologies du bois
dans la construction sont présents à vos côtés
pour vous assister lors de vos expertises
amiables, d'assurance, judiciaires ou simplement
pour un constat.

**Pour contacter un expert certifié
CTB-EXPERT, découvrez le site dédié !**

www.experts-pathologies-bois.fr

